

AAP politique de la ville 2024

Complément d'information sur les dossiers Quartiers d'été 2024

Dans le cadre de la campagne "Quartiers d'été 2024", les actions doivent viser en priorité le public 12-25 ans des quartiers prioritaires.

Les actions doivent s'inscrire dans les champs d'interventions suivants :

- Le sport, la culture
- La santé mentale
- L'insertion professionnelle
- La prévention
- Le soutien à la parentalité
- La mobilité
- La préservation de l'environnement
- L'accès au numérique

Une priorité sera donnée aux actions :

- **de prévention des violences inter-quartiers.**
- **Une attention particulière sera accordée aux activités mixtes (intégrant l'égalité Femmes-Hommes), intergénérationnelles et aux activités dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles.**
- **Les projets devront se dérouler au cœur des quartiers tout en favorisant les rencontres et les relations inter-quartiers. Il sera recherché les actions se déroulant aux horaires non conventionnels (soirs, week-ends et jours fériés).**

L'activité physique et sportive ayant été déclarée Grande cause nationale 2024 par le Président de la République et la ville de Paris accueillant les JOP en 2024, il sera demandé d'intégrer davantage de sports et de favoriser l'apprentissage des valeurs de l'olympisme et du paralympisme dans les actions proposées.

Les actions soutenues devront permettre de couvrir l'intégralité de la période estivale : juillet et août 2024.

La programmation qui devra tendre vers des actions innovantes et complémentaires sera centralisée par le bureau politique de la ville de la DDETS91 en coordination avec les délégués du Préfet.

REGLES DE NOMMAGE DES ACTIONS	Chaque porteur devra nommer son action, sur l'application DAUPHIN, de la manière suivante : <i>département--dispositif-ville-nom de l'action</i> Les Quartiers d'ETE 2024 auront pour nom d'action : Par exemple : 91- QUARTIERS d'ETE 2024 - nom de la ville - nom de l'action
COMMUNICATION	Les porteurs devront faire figurer le logo de l'ANCT et celui de la préfecture de l'Essonne sur tous les supports de communication. Le cas échéant, le logo spécifique à l'action « Quartiers d'ETE 2024 » devra également être apposé.
SUIVI DES DONNEES D'ACTIVITE	Les porteurs devront remonter à un rythme mensuel les indicateurs liés à la fréquentation des actions retenues. Les porteurs n'ayant pas réalisé les remontées les années antérieures ne seront pas priorisés.